

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2016 a été voté le 13 Avril 2017 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'exécution du budget de fonctionnement

A) Généralités

Le compte administratif 2016 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis au CCAS de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire)
- * la gestion de la résidence de personnes âgées « Georges de Beaurepaire »
- * la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...),
- * l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc....)
- * l'organisation et la gestion du repas des aînés

B) Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2016, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **356 742.56 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses 2016	CRÉDITS PREVUS	CRÉDITS RÉALISÉS
Dépenses courantes (Chap 011)	249 700.00 €	243 928.83 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	86 700.47 €	78 759.98 €
Autres charges de gestion courante (Chap 65)	44 500.00 €	33 461.69 €
Total dépenses réelles	380 900.47 €	356 150.50 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	600.00 €	592.06 €
Virement à la section d'investissement	21 519.53 €	0.00 €
TOTAL GENERAL 2016	403 020.00 €	356 742.56 €

- Les dépenses de personnel représentent **22.11%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges courantes de fonctionnement quant à elles représentent **68.50%**, du total de ces dépenses réelles, dont 61% sont constituées par le paiement du loyer de la résidence pour personnes âgées, « Georges de Beaurepaire », au bailleur social « Logéal Immobilière ».

- A noter que le CCAS ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du CCAS.

- Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux secours d'urgence délivrés par le CCAS ; ces derniers représentant **68.40%** de ces charges de gestion courante.

C) Les recettes de fonctionnement réalisées

Pour notre CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le CCAS auprès des locataires de la résidence pour personnes âgées « Georges de Beaurepaire ».

En 2016, les principales recettes de fonctionnement réalisées se sont élevées à **366 468.35 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Recettes 2016	CRÉDITS PREVUS	CRÉDITS RÉALISÉS
Recettes des services (Chap 70)	500.00 €	612.00 €
Atténuation de charges (Chap 013)	0.00 €	379.00 €

